

## Réactif Molybdène dans aciers inox

### FICHE DE DONNEES DE SECURITE Fluide 2

Date d'émission: 17.04.2007, Révision: 19.02.2007

#### 01 Identification de la substance / préparation et de la société

Produit: Mo-Check 304 316 Fluid 2

Fournisseur : France Soudage Tel 03.20.18.36.32 [France.soudage@fr.oleane.com](mailto:France.soudage@fr.oleane.com)

Nom commercial : Vendu par France soudage sous la référence FSA79

Type de produit : Réactif molybdène pour aciers inox

Producteur : Poligrat GmbH – Valentin Linhof strass 19 – 81829 Munchen – D

[info@poligrat.de](mailto:info@poligrat.de)

N) de téléphone en cas d'urgence : INRS 01.45.42.59.59

#### 02 Composition / informations sur les composants

Substance	EINECS/ ELINCS	CAS	INDEX	Conc. [%]	Symb. / phras. R
Dioxyde de silicium	231-545-4	7631-86-9		20 - < 40	
Chlorure d'hydrogène	231-595-7	7647-01-0	017-002-01-X	10 - < 20	C-34-37
Chlorure de fer (III)	231-729-4	7705-08-0		1 - < 5	C-22-34

#### 03 Dangers possibles

R 36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

#### 04 Premiers secours

Indications générales: En cas de projection de produit, changer de vêtements.

Après inhalation: Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.  
Ne pas faire vomir.

Indications pour le médecin: Traiter les symptômes.

#### 05 Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié: Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre.  
Mousse.

Agent d'extinction non approprié: Jet d'eau.

Risque particulier dû à la matière ou au produit lui-même,  
aux produits de sa combustion:

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection complet.

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être

Indications complémentaires



éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### 06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes:	Sol très glissant suite au déversement du produit. Veiller à assurer une aération suffisante.
Mesures de protection de l'environnement:	Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Procédé de nettoyage:	Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 07 Manipulation et stockage

Indications pour l'utilisation en toute sécurité:	Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Veiller à une bonne aspiration sur l'environnement de transformation.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:	Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:	Prévoir un sol résistant aux acides. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications concernant les stockages en commun:	Ne pas stocker avec des solutions alcalines.
Données complémentaires concernant les conditions de stockage:	Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

#### 08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques:	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
--	---

Composants possédants une valeur limite d'exposition: (FR)			
Substance	[ppm]*	[mg/m <sup>3</sup> ]*	Remarques générales:
Chlorure d'hydrogène	5	8	EU
Dioxyde de silicium		cf § 3.3	

\* VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition

Protection respiratoire:	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche combinée E-P2.
Protection des mains:	Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374).
Protection des yeux:	Lunettes assurant une protection complète des yeux.
Protection corporelle:	vêtement de protection léger
Mesures générales de protection:	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs.
Mesures d'hygiène:	Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade. Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement:	non applicable



### 09 Propriétés physiques et chimiques

Etat:	pâteux
Couleur:	non determiné
Odeur:	caractéristique
Valeur du pH:	fortement acide
Valeur du pH (1 %):	non determiné
Point d'ébullition [°C]:	non determiné
Point d' éclair [°C]:	non applicable
Température d'inflammation [°C]:	non applicable
Limite inférieure d'explosion:	non applicable
Limite supérieure d'explosion:	non applicable
Propriétés comburantes:	non
Pression de vapeur [kPa]:	non determiné
Densité [g/ml]:	non determiné
Densité de versement [kg/m³]:	non applicable
Solubilité dans l'eau:	miscible
Coefficient de partage n-Octanol/l'eau:	non determiné
Viscosité:	1500 -5000 mPa.s (20°C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non determiné
Vitesse d'évaporation:	non determiné
Point de fusion [°C]:	non determiné
Auto-inflammation [°C]:	non applicable
Température de décomposition [°C]:	non determiné

### 10 Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses:	Réagit au contact des bases (lessives).
Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### 11 Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë	non determiné
OECD 401:	
Toxicité dermale aiguë	non determiné
OECD 402:	
Irritation primaire cutanée	non determiné
OECD 404:	
Irritation oculaire	non determiné
OECD 405:	
Toxicité aiguë par inhalation	non determiné
OECD 403:	
Sensibilisation	non determiné
OECD 406:	
Mutagénèse:	non determiné
Toxicité sur la reproduction:	non determiné
Cancérogénèse:	non determiné

Date d'émission: 17.04.2007, Révision: 19.02.2007



Expériences issue de la pratique: aucun

Remarques générales: Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

#### 12 Informations écologiques

Toxicité sur poissons:	non déterminé
Toxicité sur daphnies:	non déterminé
Comportement dans les compartiments de l'environnement:	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration:	non déterminé
Toxicité sur bactéries:	non déterminé
Biodégradabilité:	non déterminé
DCO:	non déterminé
DBO 5:	non déterminé
AOX-remarque:	Pas de réaction dangereuse connue.
2006/11/CE:	non applicable
Indications générales:	Données écologiques ne sont pas disponibles.

#### 13 Considérations relatives à l'élimination

Elimination / Produit:	Eliminer comme déchet dangereux.
Catalogue européen des déchets (recommandé):	060102*
Elimination / Emballage non nettoyé:	Les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### 14 Informations relatives au transport

<b>Classification selon ADR:</b>	8
Désignation:	UN 1789 Acide chlorhydrique en solution, 8, II
Classification:	UN 1789 Acide chlorhydrique en solution
Factor (ADR 1.1.3.6):	3
LQ (ADR 3.4.6):	LQ22
Numéro de danger:	80
Etiquettes de danger:	8
Pression de vapeur [kPa]:	non déterminé
<b>Classification selon IMDG:</b>	Class: 8
Désignation:	UN 1789, Hydrochloric acid, solution, Class: 8, PG: II
Classification:	Hydrochloric acid, solution, UN 1789, Class: 8
Etiquettes de danger:	8
LQ [l, kg]:	1
EmS:	F-A, S-B
<b>Classification selon IATA:</b>	8 II
Désignation:	Hydrochloric acid, solution, Class: 8 UN 1789 II
Classification:	Hydrochloric acid, solution UN 1789
Etiquettes de danger:	Corrosive



## 15 Informations réglementaires

**Classification:** Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives communautaires.

**Symbole de danger:**



Irritant.

R 36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

### 15.1 Caractéristique particulière de préparations spéciales

### 15.2 Sources de documentation

CEE: 91/155 (2001/58); 67/548 (2004/73, 29. ATP); 1999/45 (2006/8); 91/689 (2001/118); 89/542; 1999/13; 2004/42

Informations relatives au transport: ADR (2007); IMDG-Code (33. Amdt.); IATA-DGR (2007)

### 15.3 Réglementations nationales (FR)

Non déterminé.

## 16 Autres données

(Informations sur les composants - position 02)

R 22: Nocif en cas d'ingestion.

R 34: Provoque des brûlures.

R 37: Irritant pour les voies respiratoires.

### 16.1 Indications complémentaires

Observer les restrictions  
d'emploi: oui

VOC (1999/13/EG): non applicable

Tarif douanier: non déterminé

### 16.2 Informations sur les composants

2004/42/EG: non applicable

UBA-Enregistrement: non applicable

648/2004/EG, Contient: non applicable

### 16.3 Positions modifiées

aucun